

Jacques Legrand, Alfred Coville et le « Sophilogium »

Voilà beaucoup plus d'un demi-siècle — en 1889 — que, se proposant d'arracher cet Ermite de Saint-Augustin à un trop long oubli, un jeune universitaire français promis à la plus brillante carrière consacra à Jacques Legrand sa thèse complémentaire de doctorat ¹⁾. L'œuvre achevée, un doute, pourtant, inquiétait l'auteur. Son livre réussirait-il à rendre au religieux jadis célèbre une gloire depuis longtemps abolie ? ²⁾. Le fait est qu'après comme avant cette thèse, Jacques Legrand reste inconnu. On cherche en vain son nom dans le *Dictionnaire de théologie catholique* ou chez les historiens de la philosophie ³⁾. Il paraît, quelquefois, chez les historiens de la littérature soucieux de dénombrenements complets, mais c'est à une phrase fameuse de Guillebert de Metz, nullement à Alfred Coville, qu'il le doit ⁴⁾. On ne saurait dire, d'ailleurs, qu'il y survive, car, sous ce nom, on ne met plus rien. L'insuccès est complet.

¹⁾ A. COVILLE, *De Jacobi Magni vita et operibus*, Paris, 1889, in-8° de XIV-100 pages. Le visa du doyen Himly est du 18 juillet. — Dans le présent article, j'appelle ce personnage *Jacques Legrand*. C'est pour simplifier sans désorienter le lecteur. Je suis l'exemple donné par E. LANGLOIS, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, Paris, 1902, pp. v, 1-10, qui écrit toujours *Legrand*. On trouve *Le Grand*, *Le Grant*... Dans son *Catalogue des mss. de la Bibliothèque municipale de Bordeaux*, p. 16, J. DELPIT proposait de l'appeler « plutôt de Grand ». On pourrait aussi bien, d'après la note du ms. B. N. lat. 5.657 A que je vais citer plus loin, hésiter entre *Grandis* et *Dugrand*.

²⁾ Cf. A. COVILLE, o. c., p. 97 : « Dubito equidem libellus ne noster Augustiniani famam valeat restituere ».

³⁾ Le plus étrange est que cette thèse même ait disparu sans laisser aucune trace dans la fervente notice que l'*Histoire littéraire de la France* consacra en 1949 à Alfred Coville, sous la plume d'Ed. FARAL, t. XXXVIII, pp. XV-XX.

⁴⁾ Cf. G. LANSON, *Histoire de la littérature française*, Paris, 1938, p. 163 : « Grande chose était de Paris, nous dit-on vers 1400, quand maître Eustache de Pavilly, maître Jean Gerson, frère Jacques le Grand, le ministre des Mathurins et

Il est surtout naturel. Sous couleur d'exhumer son héros, Alfred Coville a pris, en effet, les mesures les plus efficaces pour l'ensevelir à jamais dans un tombeau plus profond que l'oubli : le dédain. Ces mesures étaient simples. Elles consistaient, d'abord, en une distinction élémentaire. En Jacques Legrand, déclare Alfred Coville, il convient de distinguer la vie et les œuvres. Bien sûr, mais pourquoi ? Afin de porter sur l'une et sur les autres deux irréductibles jugements de valeur. Si l'on n'envisage que les mérites de son existence concrète, Jacques Legrand n'aurait pas dû mourir tout entier. Tel est le sentiment très ferme de son biographe⁵⁾. Pour le justifier, il accorde un développement assez notable à cette première partie de sa thèse, encore qu'il doive confesser que l'on ignore presque tout ce que l'on voudrait savoir⁶⁾. Mais s'il s'agit des œuvres, il faut se

autres docteurs et clercs voulaient prêcher tant d'excellents sermons ». Le texte original, édité par LE ROUX DE LINCY, *Paris et ses historiens*, 1862, p. 233, porte : « le maistre des M. », et surtout : « soloient ».

⁵⁾ A. COVILLE, o. c., p. 97 : « Quod igitur ad vitam attinet, magis oblitteratum quod oblivione dignum, Jacobus non omnino mori decebat ».

⁶⁾ Cf. A. COVILLE, o. c., pp. 1-37, soit plus du tiers du livre. — Je n'ai pas, ici, à m'occuper de biographie. Il convient toutefois de signaler que, depuis la thèse de Coville, une source importante a été publiée, en 1897 : le t. IV du *Chartularium universitatis parisiensis*. Il est encore plus nécessaire de corriger une distraction assez grave des éditeurs du cartulaire. H. DENIFLE, o. c., p. 235, n° 1948, signale qu'avant Pâques 1412, J. Legrand fut l'un des ambassadeurs du duc d'Orléans auprès du roi d'Angleterre. Il ajoute : « licentiat. an. 1413 ». Coville ignorait cette dernière date. Elle paraît bien tardive, dès que l'on rappelle que c'est en 1405 que fut prononcé le fameux sermon contre Isabeau de Bavière, et dès que l'on observe, comme je vais le préciser, que le *Sophilogium* fut certainement écrit avant 1409, et très probablement avant 1404. L'éditeur l'estime pourtant confirmée par le fait que *Jacobus Magni* est inscrit parmi les *licentiati in theologia* qui furent consultés par le concile parisien de 1413-1414 sur les propositions attribuées à Jean Petit (o. c., p. 274, n° 2003), et qui émirent un vote (o. c., p. 280, n° 2012 : le dernier, pour la condamnation). Et il affirme qu'elle est expressément donnée par le ms. B. N. lat. 5.657 A, auquel il emprunte, p. 268, la liste des licenciés en théologie de 1413. Il ajoute, de son chef, à cette liste, au dix-septième et dernier rang, le nom de *Jacobus Magni*, et s'explique en ces termes, sur cette addition, dans la note 12, p. 269 : « Omittitur in ms^{to} quamquam inter licentiatos theol. ad an. 1414, Jan. 3, affertur (*Opp. Gerson.*, t. V, 195). In ms^{to} nihilominus in margine ad an. 1413 (fol. 13) scribitur : « fr. Jacobus Grandis, alias Magni, August., biblicus 1401, Sententiarium 1404. Scripsit in Genesim, obiit 1415 Parisius ». En opérant cette correction, l'éditeur travaillait certainement sur ses notes, non sur le manuscrit. En effet, dans ce recueil bien connu, il est aisé de voir que le fol. 13 n'est pas consacré à l'année 1413, qui n'y survient qu'au verso du fol. 14. Ce qui

montrer sévère. Energique en actes, audacieux en paroles, ce religieux n'a rien écrit qui vaille. Diffus, dépourvu de force et de souffle, à court d'invention, riche du bien d'autrui, tel est l'écrivain ⁷⁾. Compose-t-il un traité sur la sagesse ? Deux épithètes suffisent à l'exécuter : *verbosum et infinitum* ⁸⁾. Veut-il nous apprendre à cultiver notre mémoire ? Effort sans portée ⁹⁾. Mais nous avons conservé un certain nombre de ses sermons : ne retrouverons-nous pas, en cette portion privilégiée d'héritage, quelques traits de son talent ? Vaine espérance ¹⁰⁾. Son érudition, tout au moins, nous offrira-t-elle une compensation ? Elle paraît réelle, considérable même. Il cite de très nombreux auteurs grecs et latins. Alfred Coville le sait mieux que personne, puisqu'il a établi la double liste de ces sources. Aucune illusion n'est permise : tout vient de Vincent de Beauvais ¹¹⁾.

Un tel traitement, on le comprend sans peine, au lieu de ressusciter un mort, l'a, pour toujours, achevé. Ce que l'on comprend moins, c'est l'intérêt que le jeune docteur a dû, quelque temps, éprouver pour l'auteur qu'il étudiait. C'est son dessein même

s'achève avec les trois premières lignes du fol. 13 r^o, c'est la liste des licenciés de 1403. Le cartulaire la reproduit plus haut, p. 128, n^o 1803. Là, il transcrit une note transversale de cette même page 13 r^o, mais en la localisant par erreur au fol. 12 b. Mais il n'a rien à dire de la note additionnelle, due à une deuxième main, et qui se trouve au haut de la page, à droite, au-dessus de la mention de Thomas de Cracovie. Cette note porte exactement ceci : « f. Jacobus Grandis alias Magni paris/ Biblic. aug. 1401 et Sententiaris 1404. scripsit in Genesim. obiit 1415 parisiis ». Rien ne permet de détacher cette apostille du point précis où elle a été placée. Par conséquent, rien ne permet de dater de 1413 la licence de J. Legrand. S'il fut vraiment Sententiaire en 1404, on ne peut non plus la placer en 1403. Peut-être n'est-il pas illégitime de rattacher cette note à la liste des licenciés de 1405 qui, dans le ms., suit immédiatement. Mais, paléographiquement, c'est à celle de 1403 qu'elle est annexée. En revanche, la date de la mort, placée par C. vers 1425, est maintenant certaine : 1415.

⁷⁾ A. COVILLE, o. c., p. 97 : « Opera vero gestis non satis videntur respondere. In agendo enim strenuus, in dicendo procax, quicquid contra scripsit, diffusus, vi ac spiritu carens, inventione jejunos, ex alieno plerumque pendet ».

⁸⁾ A. COVILLE, o. c., ch. III, p. 50. Le livre II mérite une exécution spéciale, p. 55 : « indigestae puerilisque plenus eruditionis ».

⁹⁾ A. COVILLE, o. c., p. 45 : « *Tractatus de arte memorandi* : inanem, ut nunc opinamur, artem, nobis certe inaudita verba parum commendat ».

¹⁰⁾ Cf. A. COVILLE, o. c., pp. 45-49, la liste des *Sermones*, et, p. 47, le verdict : « perpaucas quidem reperias, quae operae pretium sit illustrare ».

¹¹⁾ Cf. A. COVILLE, o. c., pp. 87-92 : « Quos enim Vincentius scriptores laudavit, Jacobus laudat; quos Vincentius omisit, omittit Jacobus ».

d'attirer sur lui l'attention. C'est surtout le fait historique qui se trouve à l'origine de son entreprise, à savoir la célébrité d'un écrivain si dépourvu de mérites.

Car, il faut bien le constater, et A. Coville ne songeait pas le moins du monde à dissimuler ce fait manifeste, Jacques Legrand a été célèbre. On trahirait même la vérité si l'on disait que, comme tant d'autres orateurs, il a eu son heure de célébrité. Cette heure, pour lui, a duré deux siècles. Largement diffusée, son œuvre subsiste en de nombreux manuscrits. Alfred Coville avait compté, en France, quatorze témoins du *Sophilogium*, vingt et un du *Livre de bonnes mœurs*, non sans en signaler beaucoup d'autres dans des bibliothèques d'Allemagne ¹²⁾. Il serait aisé de compléter notablement cet inventaire ¹³⁾. Le plus important est d'ajouter que le *Sophilogium* a été souvent imprimé, non seulement dès les origines de l'imprimerie et tout au cours du XV^e siècle, mais encore pendant le XVI^e siècle, et même au XVI^e siècle finissant ¹⁴⁾. Pourquoi pareil engouement pour une œuvre si méprisable, et pourquoi devons-nous dédaigner ce que deux siècles ont admiré ?

Bien qu'il ne se soit pas cru tenu d'élucider avec ampleur ces

¹²⁾ Cf. A. COVILLE, o. c., p. 82.

¹³⁾ Je ne le fais pas ici, car tel n'est pas mon propos. Je ne peux toutefois me dispenser de donner la précision suivante. En 1880, Jules DELPIT, dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Bordeaux*, pp. 95-96, décrivait le n° 268, contenant le *Sophilogium*, et signalait qu'au fol. 161 v°, « le copiste Bernard de Flamand (*Bernardus Flamingi*) déclare avoir écrit ce volume à Carcassone, en 1404 ». La date est capitale. Mais, en 1894, décrivant le même manuscrit, devenu le n° 294, au t. XXIII du *Catalogue général des Bibliothèques de France*, pp. 162-163, C. Couderc précisait que le *Sophilogium* s'achève au fol. 142 v°, qu'il est suivi par des sermons de saint Augustin, fol. 143-160, et que c'est seulement après ces sermons, au fol. 160, que l'on lit : « Expliciunt sermones sancti Augustini (...) quos scripsit frater Bernardus Flamingi, dum erat Carcassone solitarius, ejusdem ordinis conventus Burdegale, anno Domini mcccciv° ». Un doute pourrait donc surgir sur la date de transcription du *Sophilogium*. Je laisse à l'éditeur le soin de résoudre ce petit problème. D'ores et déjà, l'inscription du fol. 170 v° : « Iste liber est fratris Bernardi Flamingii » paraît plutôt favorable à l'homogénéité et à la continuité de transcription.

¹⁴⁾ La Bibliothèque nationale possède dix éditions, datées ou non, du XV^e (la première datée est de 1475) et quatre du XVI^e. En 1585, on l'imprimait encore à Lyon, en appendice à la *Summa de exemplis et rerum similitudinibus* du dominicain *Johannes a S. Geminiano*. On connaît une traduction anglaise, de William Caxton, publiée en 1487, 1494, 1507 et 1515; cf. E. G. DUFF, *William Caxton*, Chicago, 1905, et *Fifteenth century English books*, Oxford, 1917.

deux questions inévitablement soulevées par sa thèse, Alfred Coville ne pouvait éviter tout au moins d'indiquer de quelle façon il y répondrait. Trop schématique pour être historiquement satisfaisante, je veux dire pour rendre effectivement raison de toutes les fluctuations de l'opinion au sujet de Jacques Legrand, cette indication présente un intérêt psychologique et méthodologique hors de pair. Elle fait surgir à nos yeux, dans une lumière exceptionnellement crue chez un spécialiste de cette classe, la disposition fondamentale qui s'est, à une certaine époque, trop généralement substituée aux requêtes primordiales de l'objectivité dont ces libres esprits faisaient profession. Sur ce point, toute méprise est impossible. Par deux fois, Alfred Coville est revenu sur ce point central, et avec une clarté croissante. Il n'est que de savoir le lire pour être conduit par sa propre main jusqu'au principe de son jugement.

Un premier texte est ambivalent. A lui seul, il nous montre où Coville découvrait la raison du succès prolongé obtenu par l'œuvre de Jacques Legrand, et pourquoi cette durée devait avoir un terme. La solution de ce double problème lui apparaissait dans un synchronisme lourd de sens. Un rapport temporel s'est en effet établi entre l'œuvre de l'ermite et l'Université de Paris. Tant que s'est maintenue intacte l'autorité de l'Université médiévale, grand est demeuré le succès du religieux. Un tel rapport est déjà remarquable. Plus remarquable encore est la précision que Coville ajoutait aussitôt. Elle touche à l'essence même des études universitaires. Si l'on se place au cœur du problème, comment doit-on définir l'esprit de l'Université médiévale ? Il consistait, nous dit A. Coville, dans le propos de tout faire servir au bien de l'Eglise. On s'appliquait donc à accommoder aussi bien les poètes que les philosophes à la direction de la vie chrétienne et à la confirmation de la foi. Aussi longtemps a pu s'imposer un tel idéal, aussi longtemps a duré la faveur de Jacques Legrand ¹⁵).

L'explication est ambitieuse. Elle paraît pourtant un peu courte. Pour qu'elle fût adéquate, il faudrait qu'entre le XVI^e et le XX^e siècles l'homme, en France, ait profondément changé. Aujourd'hui, suf-

¹⁵) Cf. A. COVILLE, o. c., p. 82: « Quamdiu, integra Parisiacae Universitatis auctoritate, vetus illa floruit apud Gallos ratio studiorum, quae ad Ecclesiae utilitatem nihil non convertebat, atque cum poetarum, tum philosophorum praecepta ad christianam vitam dirigendam fidemque confirmandam accommodabat, Jacobi etiam opera floruerunt ».

frait-il pour qu'un livre ait un succès durable que son auteur ait pris soin de s'accorder avec les programmes scolaires et avec l'esprit de l'Université ? Si pareille observation est en quelque mesure exacte, tout ce qu'elle permet de comprendre, c'est le dessein de Jacques Legrand. Pour rendre raison de son succès, il faut supposer que son œuvre ne manque pas de quelques qualités. Mais on vient de nous interdire tout jugement favorable. Ce n'est donc ni le succès initial ni l'échec lent à venir que cette explication explique. Ne serait-ce pas plutôt l'attitude finale d'Alfred Coville devant Jacques Legrand ? Un deuxième texte ne permet pas d'en douter.

Ce texte est particulièrement significatif. C'est la conclusion même de l'ouvrage. Jamais, me semble-t-il, historien de l'humanisme n'a écrit choses plus claires en moins de mots. En ces lignes finales, Alfred Coville distingue, au moyen âge, deux catégories d'écrivains français. Tous, à la vérité, se ressemblent en ce qu'ils connaissent à peu près les mêmes auteurs latins que nous. Non seulement ils les connaissent, mais ils les pratiquent, ils les traduisent. Rien d'étonnant à cela, observe notre auteur, puisque cette restauration de l'antiquité remonte à Charlemagne. Tous, par conséquent, jouissent du même fonds commun. Mais, puisqu'une différence les sépare, en quoi consiste-t-elle ? En ceci que les uns, purement et exclusivement chrétiens, ne demandent à Cicéron, à Virgile ou à qui que ce soit, rien qui rénove leur esprit ou cultive leur jugement. Les autres, pénétrés d'amour pour les anciens, les fréquentent assidûment, trouvent leur joie en ce commerce. Peu à peu, une « religion » nouvelle s'insinue en eux, avec l'esprit romain et le culte de la forme qui revit pour la première fois. C'était là le sommet. Bien peu l'ont gravi, sous le règne de Charles V et de Charles VI, et ils l'ont gravi en vain. Ce petit groupe d'élite a subi l'influence de quelques italiens. Ses membres résidaient à la cour des Papes de Rome ou d'Avignon. Ils s'appelaient Gontier Col, Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil. Leur œuvre n'a pas survécu à leur mort. Jacques Legrand appartenait au premier groupe, le groupe des moines, et c'est pourtant lui qui a rempli le XV^e siècle de son nom et de sa gloire ¹⁶).

¹⁶) A. COVILLE, o. c., pp. 98-99: « Duo autem Medio Aevo apud Gallos scriptorum genera: alteri quidem, iidemque vergente XIV^{mo} saeculo, multo plures, Romanorum opera fere omnia quae nunc in manibus nostris exstant revolvere consueverant, interdum etiam in Gallicum sermonem transferebant. Quos fatendum est

Que d'amertume secrète en ce tableau contrasté ! Ceux qui étaient vraiment grands ont sombré immédiatement dans l'oubli. La gloire s'est attachée à une grandeur illusoire. Tout se passe, on le voit, comme si la thèse d'Alfred Coville n'avait d'autre raison d'être que de dénoncer cette usurpation, de replonger l'usurpateur dans son néant, et de préparer la réhabilitation des humanistes véritables, ceux qui ont demandé à l'antiquité classique leur nourriture spirituelle, leur sagesse, leur « religion » ¹⁷).

C'est pourquoi j'ai naguère rencontré Jacques Legrand au cours de recherches destinées à situer exactement dans l'histoire « le premier humaniste français » Jean de Montreuil, et n'ai pu le rencontrer en pareille compagnie sans être invité par les textes à présumer l'existence d'un certain rapport entre l'humaniste et le « moine », voire sans conjecturer qu'il faudrait sans doute inverser l'ordre communément accepté et traiter l'humaniste comme le disciple, l'humble disciple du religieux ¹⁸). Avant de consulter le *Sophilogium* sur la validité du jugement porté par Coville, il ne sera pas inutile de revenir sur ce rapport Jean de Montreuil / Jacques Legrand en publiant, d'après le manuscrit B. N. lat. 13.062, le texte des six

jam a Carolo Magno redintegrandae antiquitati operam singulos aliquam vel inscios contulisse ; sed illis, dum nihil nisi Christianum spirant, nihil a Cicerone aut Virgilio aliisque praeter communiora artium praecepta exposcunt, neque mens renovata, neque iudicium excultum est. Ex illo genere Jacobus Magni, nec ipse solum, sed omnes ad unum monachi. Namque ut in claustris auctores antiqui, durissimis Medii Aevi temporibus, diligentissime asservati sunt, ita tardius in monachos antiquitatis studium instauratae subrepsit. Alteris vero, dum viam a prioribus tritam dedignati, cum veteribus quotidianum jungunt commercium, veterum amore perfunduntur, delectantur, altera sensim inseritur religio, et Romani sensus, et formae cultus tunc primum redivivus. Sed quam pauci et inutiles in Gallia, regnantibus Carolo V vel VI, ad culmen illud evecti sunt. Hujus modi fuere qui, scriptoribus aliquot Italicis familiaribus utentes, in Romanorum vel Avenionensium pontificum aula assidue versati sunt, Gontherus Colli, Nicolaus de Clamangiis, Joannes de Monsterolio. Mox unius cujusque, mortuis amicis, in vanum quoque abierunt studia ; Jacobi vero per longum XV^{mi} spatium nomen et fama integro favore floruerunt ». Depuis lors mieux informé, que devait penser M. Coville de cette localisation en cour papale de deux secrétaires royaux ?

¹⁷) *Religio* est un terme ambigu, je ne l'ignore pas. C'est pourquoi je le souligne, sans insister sur l'interprétation. *Religion* purement littéraire ? Il ne semble pas, puisque c'est l'attachement des autres au christianisme qui constitue le principe de discernement.

¹⁸) Cf. A. COMBES, *Jean de Montreuil et le chancelier Gerson*, Paris, 1942, pp. 14, 234, 269, 341-347, 546, 614, 620-622.

lettres dont il ne paraît pas imprudent de penser qu'elles permettent de poser ce problème.

1. JACQUES LEGRAND ET JEAN DE MONTREUIL

Assurément, tant qu'aucun éditeur ne se sera décidé à publier le *corpus* épistolaire de Jean de Montreuil et à déterminer le destinataire de chacune de ces lettres, on ne pourra se servir de ces textes sans les plus expresses réserves. Quelques données solides semblent pourtant d'ores et déjà à notre disposition. Antoine Thomas a depuis longtemps désigné Jacques Legrand comme le destinataire des lettres 179, *Debuisti*, 180, *Magnis*, et 182, *Sic est praeceptor*. De mon côté, j'ai proposé d'ajouter à ce petit dossier les lettres 173, *Ergo michi*, 176, *Existimaveram*, et même la lettre 178, *Qui te*¹⁹⁾.

Ce faisant, je me séparais complètement d'A. Coville qui, d'une part, tenait pour gratuites les identifications avancées par A. Thomas et, d'autre part, estimait qu'une seule lettre pourrait, à la rigueur, être considérée comme adressée à Jacques Legrand, la lettre 177, *Excerpta*²⁰⁾. Bien qu'il faille convenir que nous n'avons pas, à proprement parler, de certitude, l'objectivité, sur ce point, était, me semble-t-il, du côté d'Antoine Thomas. Le refus de Coville, tout comme son hypothèse, procédait plus de son jugement d'ensemble sur les deux hommes ainsi rapprochés que de l'état de la question. Etant donné ce que nous savons de cette époque et de ce groupe d'humanistes, aucun doute raisonnable ne saurait affecter la première détermination. Dans sa lettre *Debuisti*, Jean de Montreuil déclare en effet à son correspondant qu'il est *grand* de nom et de réputation : *vir magne et fama et nomine*. Coville, qui a transcrit cette phrase, n'y a rien vu de significatif. A. Thomas avait été plus

¹⁹⁾ Cf. A. COMBES, o. c., pp. 620-621, et p. 344, note 1.

²⁰⁾ Cf. A. COVILLE, o. c., p. 95, note 2. Bien qu'il ait lu ces trois lettres plusieurs fois, Coville ne se sent pas convaincu, « cum nihil ad Jacobum nostrum procul dubio pertinere inveniremus ». Il déclare, à propos du *Jacobus* de la lettre *Magnis*: « Jacobusne Magni fuerit annon ? Nescimus ». Sur quoi, il ajoute: « Una superest epistola quam potius Jacobo Magni forsan adscribere possumus: « Excerpta seu flores ». — Un tel scepticisme est resté inopérant, une telle suggestion lettre morte, sur les éditeurs du *Chartularium* qui, paraissant ignorer Coville, n'hésitent pas à affirmer, t. IV, p. 235, n° 1948: « Certe Johannes de Monsterolio cum ipso commercium epistolare habuit (vid. A. THOMAS, *De Johan. de Monst. vita et operibus*, p. 37, 82 sq.) ».

perspicace. A moins de découvrir dans la même période un autre *Magnus* doué des mêmes qualités que le destinataire de cette lettre, on doit s'accorder à penser qu'il s'agit bien de notre *Jacobus Magni*. Ce point fixé, le cas de la lettre *Sic est praeceptor* est réglé par le fait même, puisqu'il s'agit d'un billet écrit dès le lendemain, pour corriger le lapsus qui, la veille, a substitué *Démosthène* à *Thémistocle*. La lettre *Magnus* s'adresse à un certain *Jacques*, orateur sacré et moraliste sagace. Il en va de ce *Jacques* comme du *Magnus* de *Debuisti*. Ayant, cette fois, remarqué ce nom propre, Coville déclare ignorer s'il désigne son héros. La prudence est la vertu essentielle du critique. Mais cette vertu n'exige pas que l'on ferme les yeux à la lumière. *Magnus* d'un côté, *Jacobus* de l'autre, avec, de part et d'autre, des traits communs (à commencer par l'incipit de la lettre adressée à ce *Jacques*, *Magnis*, où l'on reconnaît d'autant mieux un jeu de mots que l'épithète aurait pu être plus heureusement choisie) : pourquoi empêcher ces deux mots de se joindre pour désigner le même destinataire ? Pour avoir le droit de s'y refuser, il faudrait connaître, au même moment, un autre *Jacobus* répondant au même signalement. Il suffit, d'ailleurs, de lire ces lettres pour constater qu'elles font l'une et l'autre allusion aux instances que Jean de Montreuil a dû multiplier pour arracher à ce *Jacobus Magnus* une réponse. Or, dans le voisinage immédiat de ces trois lettres, nous en lisons trois autres qui paraissent bien constituer ces instances mêmes. Je propose donc, jusqu'à preuve du contraire, de les considérer comme adressées au même destinataire, et de nommer ce destinataire commun Jacques Legrand.

En revanche, l'hypothèse de Coville me paraît non seulement gratuite, mais contraire aux textes. Par sa lettre *Excerpta*, Jean de Montreuil annonce à son correspondant qu'il lui renvoie un recueil de *flores* soumis à son jugement, et l'engage à profiter de ses loisirs pour étudier la philosophie morale : ... *ubi tempus dabitur, scilicet libenter incumbas philosophie morali* ²¹). On conçoit que Coville se soit volontiers représenté l'humaniste donnant de tels conseils au moine. C'est peut-être parce que les autres lettres ne respirent que déférence et désir de direction spirituelle que, d'instinct, il n'a pu se sentir d'accord avec A. Thomas. Aucune hésitation, pourtant, ne paraît permise. Il est impossible que Jean de Montreuil le prenne

²¹) JEAN DE MONTREUIL, *Excerpta seu flores*, ms. B. N. lat. 13.062, fol. 133 v^o, et A. COVILLE, o. c., p. 95, note 2.

de si haut avec Jacques Legrand. Ce ne sont pas seulement des loisirs éventuels que l'ermite de Saint-Augustin consacrait à l'étude de la sagesse, et, en fait de philosophie morale, le secrétaire du roi n'avait aucun conseil à donner à l'auteur du *Sophilogium*.

Ecartons, par conséquent, cette lettre, et transcrivons, dans l'ordre même où nous les offre le manuscrit ²²⁾, celles qu'il est raisonnable de tenir, au moins provisoirement, pour adressées à Jacques Legrand.

I. Ergo michi numquam rescribes expectanti ? Ergo semper tuum dormitabit ingenium et calamus iners pariter (*v*^o) subiacebit, perpetuoque tam nobile conticebit et organum ? Siccine frustra fuerint iugiter mee preces et operam ac laborem qualescunque nequiquam perdidero ? Absit a liberalitate tua, absit a docilitate et sapientia ut quod tibi facillimum fuerit soluere una hora, mense ferme integro illius debitor sis. Non sunt hec animi ingenui, humilis potius et abiecti sunt censenda. Barbarorum quippe sunt hi mores, non Gallorum ²³⁾, potissimum cum inter occupationes tuas non exigam volumina aut tractatus, non librum aut codices, non membranas. Peto hac in prima coitione tribus lineis solum quod aiunt stilum visere tuum, tuam audire musam ac Minervam cupio resignari, quatinus nouitius iste discat, qua intercapedine imitator tuus erit, et tuam cum eloquentia cognoscere valeat industriam.

Age ergo, vir michi perelectissime, et positis paulisper aliis curis, tuis calamum arripe, ac me suspensum libera, et quod vix dissoluam etate, forsitan expedies, ut dictum est, sola hora. Quid horam dixerim ? Quin potius momento vel instanti ? Da te igitur michi, vir amplissime, tam pauculo temporis intersticio, quod ut pius es et humanitate plenissimus anui etiam pauperrime ²⁴⁾ non negares, aut nichil te rescripturum prorsus, si tamen fuerit propositum, et ut prepositum istum tuum angaria leves intimato, et cum Flacco Oratio viue valeque ²⁵⁾.

II. Existimaueram, mi pater honoratissime, iugi hortatu meo inculcatisque scriptitionibus te ad michi rescribendum prouocare. Sed

²²⁾ Si je conserve cet ordre, c'est pour ne pas anticiper sur les décisions de l'éditeur, car cet ordre même soulève quelques problèmes sur lesquels je n'ai pas ici à me prononcer, et qu'il serait même hors de propos de signaler.

²³⁾ Cette distinction entre Barbares et Français a toute une histoire, et elle évoque un conflit fameux : cf. E. GILSON, *Histoire de la Philosophie au moyen âge*, Paris, 1944, pp. 727-729, 747-750.

²⁴⁾ Allusion probable à la veuve de l'évangile ; cf. Marc, XII, 42-44, Luc, XXI, 2-4.

²⁵⁾ HORACE, *Epist.*, I, 6, v. 67 : « Vive, vale ». — Ms. B. N. lat. 13.062, fol. 131 r^o-v^o.

quia frustra fuit, incassumque papirum consumendo (*r*^o) aera verberavi, taciturnitate remissioneque temptabo si meum assequi valuero propositum. Itaque presentibus tibi polliceor et secura asseuero fide me quoadusque rescripseris, imposterum calamum non mouere supraquam mancus grauissimam manibus molam teret aut horologium fabricabit. Quod si alicunde pro te domi potitum est, apostolum meum nequaquam esse reris nec prestoleris tempore supradicto elementum a me te recepturum quaecumque paruulam siue iotam.

Ob id tamen, pater optime, amicitiam tuam interim visitare non abnego, teque identidem aduersum me facturum summe precor, quatinus de rerum habitu et qualitate temporum, que deus vertat in melius, mutuo conferamus, pro quorum exigentia credulis subest apparentia quedam meliuscule se habendi negotia, si mens tamen verbis correspondeat nonnullorum, aut ille istum astutia non defraudet cupidi nec obsistant vel ministri. De quo vereri non obmittam, nisi cum per efficaciam res publica quorundam nitiditatem magis ac magis senserit animorum, quod non ultra nec aliter aut citius fiat quam tu et ego cordialiter optaremus.

Vale, preceptor mi, et ora ne sarcina peccatorum nobis obsit ²⁶).

III. Qui te ad scribendum mouere una non possum, alia agrediar via, ab usu quidem meo remotissima. Mos est inter coniuges quospiam creberrime obseruatus, ut cum vir quidquam expetit, mulier accurate faciat contrarium. Circa quod propriis oculis et his auribus hausi, quod notus michi quidam, et apprime domesticus, ab uxore pro sua voluptate vinum album deposcebat, ecce continuo rubeum apportauit, et dum pisas sibi maxime exigeret propinari, olera protinus ministrabat. Qui querenti michi ut quid hec tam equanimiter ferebat, respondit : « Si caput elidero parieti, aliud ab ea nequaquam extorquebo. Et quod scias amice mi, subdit ipse, alias quam per antiperistasim mulierem meam habere non soleo. Videlicet si velim quod iaceat, precipiam ambulare ; et si quod ad ecclesiam accedat contendam, domi manere deprecabor, et cetera similia ».

Temptare igitur fuit animus, si tecum tamen agi oporteat isto modo, ut ex quo totot molitiones atque preces quibus aduersum te quod michi scriberes functus sum gratis et pro nichilo effuderim, totidem te ad nichil rescribendum exhortari. Quod si hinc voti compos abiero, quamquam ordo preposterus videatur, hac vice sermonum imposterum abutemur, et ita tecum contrahendi Johannes habebit nouum ritum, qui quantum honestate refertus sit laudique adueniat iudex esto. Vale ²⁷).

IV. Debuisti si potuisses, potuisti si voluisses, cumulatis meis scriptionibus maturius respondere et facundie aqua tue pauca vehe-

²⁶) L. c., fol. 132 v^o - 133 r^o.

²⁷) L. c., fol. 133 v^o.

mentem meam restinguere sitim. Nunc tandem (r^0) id placuit tua hac unica facere remissiva, in quo licet raritas ut aiunt rem soleat reddere preciosam et quibusdam quatinus eis delicatius aliquid sit gestiant expectare, michi tamen e conuerso ut more sum impatiens exiguum quidquam otius propinatum acceptius semper fuit quam longe utilius diutius protelatum, et cum Therentio « malo imprensus aufferre ». « Suus cuique mos est », alibi ipse ait ²⁸).

Vidi ergo, vir magne et fama et nomine, tuam huiusmodi rescriptionem refertam quippe sententiis multiplicibus ac eruditione et doctrina, ordine appositioneque seruatis, maxime abundantem, sed humanitatis humilitate plenissimam. Dicerem omni genere commendationis plus quam perfectam, si verbum in ea nullum de hoc discipulo laudis esset, quem effers nempe nimis et laudas pariter supra quam ascenderet mea pusilitas, si etiam in eum eniti non cessarem. Verum quia de se loqui vetat Sapiens ²⁹), circa id ulterius non morabor, si te tamen de hoc uno enixe rogauero ut pro quanto Johannem tuum amas, Johannes est tibi carus, tibi demum Johannes est sincerus, eum a cetero tali voce nequaquam oneres populari. Alia quauis quam ista indui veste velim, qui nil cum Socrate aliud tantum scio quam me penitus nichil scire ³⁰), cuiusmodi scientie sese ut achademicus conformare Tullius videtur, ubi inquit : « Non modo michi ad sapientiam ceci videmur, sed ad ea ipsa que aliqua ex parte cerni videantur ebetes et obtusi » ³¹). Quamquam Demostenes orator inter Graios preexcelsus, ut tu in hoc minus venias obiurgandus, mecum non steterit qui, cum interrogaretur quem potissimum diligeret, « qui me maxime laudat », respondit.

De reliquis, si videbitur, imposterum audies. Sic tu, preceptor mi, indigesta hac partiali contentabere responsiva. Vale, et excerptum illud dictorum sacratissimorum redemptoris nostri Jhesu, quod tibi a me tantopere quesitum est, breuissime fac potiar, si me saluum

²⁸) La première citation vient des *Adelphes*, II, sc. 3, v. 223 : « Mallet auferre potius in praesentia » ; la deuxième de *Phormion*, II, sc. 4, v. 454 : « Quot homines tot sententiae : suus cuique mos est ».

²⁹) Jean de Montreuil pense peut-être à *Ecclésiastique*, XXXII, 10-11 : « Adolescens, loquere in tua causa vix. Si bis interrogatus fueris, habeat caput responsum tuum ».

³⁰) Ce lieu commun au moyen âge doit venir, au moins chez Jean de Montreuil, de CICÉRON, *Academic.*, I, 4, 16, éd. C. F. W. MUELLER, Leipzig, 1878, p. 8, l. 16 - p. 9, l. 1 : « Socrates... in omnibus fere sermonibus, qui ab iis, qui illum audierunt, prescripti varie copioseque sunt, ita disputat, ut nihil adfirmit ipse, refellat alios, nihil se scire dicat nisi id ipsum eoque praestare ceteris, quod illi, quae nesciant, scire se putent, ipse, se nihil scire. id unum sciat, ob eamque rem se arbitrari ab Apolline omnium sapientissimum esse dictum, quod haec est una omnis sapientia, non arbitrari se scire, quod nesciat ».

³¹) CICÉRON, *Academic. poster., librorum incertorum frag.* 18 ; éd. MUELLER, p. 88, littéral, sauf : « Mihi autem non modo ». Pour *Démosthène*, cf. p. 340, note 39.

vis fieri, atque tuis enunciationibus amodo fidem propemodum euangelicum cupis dari ³²⁾).

V. Magnis te hactenus ad michi scribendum stimulis agitavi et eo me tulit impetus ut luce continua posteaquam tibi scripseram nouissimo rursus scriberem, quemadmodum continet exemplum quo impregnate sunt presentes, quamquam id tibi mittere ne impedirem in diuinis nunc usque consilium non fuerit. Vides ergo, vir admodum circumspecte, quam impatientis sim animi et quo desiderio, quo affectu, expectem tua scripta, tuam sancte religionis doctrinam, morum eruditionem ac instructiones circa eloquentiam necnon monita tua salubria passim in omnibus. Vix est, crede michi, domi quempiam me petiisse, quin suspicer continuo tuum fuisse mancipium, tuas scriptiones aduenisse, Jacobum suarum monimento litterarum Johannem visitasse et cum sulmonensi « omnem strepitum credimus esse tui » ³³⁾. In quo nullus est paries nullusque murus aut antemurale ³⁴⁾ nulliusue umbo clipei qui te protegant et, ut methaforam declaremus, nulla causa pretendi potest qua excusari valeas aut velari, quominus tuis rescriptionibus sit meis tam votis ingentibus satisfactum. Preterierunt siquidem dies illi penitentiae et predicationis tue perfrequentis : nunc sunt vero recreationis et otii. Itaque non evades, non eripiere michi, etiam si Danubium migres aut « ultima Tyle » ³⁵⁾).

Vidi ego te et audiui, veneris die sacra, predicantem sex horarum parte potiori, itidemque egisti postquam tibi scribere cepi tot vicibus ut, si emissa ab ore tuo magnifico atque prolata scriptis commissa forent, volumen ut auguror transcenderent biblie ³⁶⁾ : et tu michi temporis tanto haustu tres lineas, quod aiunt, scribere neglexisti eternumque sines meam expectationem vacuam responsua ac meas operas qualescumque tempnes semper et pessum iri iugiter patieris ?

Absit, et procul absit Johannem tuum omnium qui tecum rem egerunt infelicissimum dici, cum nemo qui te norit non michi tuam placabilitatem benignam ac benignitatem placabilem potissimum laudet atque testetur sese ab ingenuitate tua votiue fuisse expeditum. nec repulsam quoquo pacto passum esse. Libera te igitur hoc tuo

³²⁾ Ms. B. N. lat. 13.062, fol. 133 v^o - 134 r^o.

³³⁾ OVIDE, *Héroïdes*, Epist. XIX, Héro à Léandre, v. 53-54: Auribus intentis voces captamus, et omnem — Adventus strepitum credimus esse tui.

³⁴⁾ Cf. ISAÏE, XXVI, 1: « salvator ponetur in ea murus et antemurale ».

³⁵⁾ VIRGILE, *Géorgiques*, I, 30: ... ac tuae nautae — Numina sola colant, tibi serviat ultima Thule.

Le Danube est d'origine ovidienne.

³⁶⁾ Ce mot a été souligné, donc éliminé, par une deuxième main qui lui a substitué, tout au bout de la ligne: *perprolixum*. C'est peut-être un repentir de Jean de Montreuil en personne, désireux d'éviter toute apparence d'irrespect ou d'exagération.

discipulo tedioso, nec tue profunditatis altitudo grauetur, pauxilluio aut nullo labore suo, magnum impendere beneficium, magnam gratiam impertiri, et consolationem tuo facere preposito credibilem vix homini.

Sunt qui auro gaudeant abundare, gemmis alii (r^o) fulgere delectant, alii vestibus indui pretiosis, alia alii summopere curant, ut hinc Virgilius dixerit :

Torua leena lupum sequitur, lupus ipse capellam,

Florentem cythisium sequitur lasciuia capella.

At ego Corydon, te Alexim. Trahit sua quemque voluptas ³⁷⁾, prefatus subdit Maro. Vale, nec eius obtemperare recusa precibus qui, tuos si sentiret nutus ac vota, preueniret ³⁸⁾.

VI. Sic est, preceptor karissime, nichil non turbat incautum, et qui inconsideratus est facile molestatur. Ego autem (v^o) hoc morbo percussus, tibi pridie rescribendo, cum exemplum de glorie cupiditate in Themistocle intentionis erat ponere, de Demosthene, ita meus futilis est calamus, fuit positum ³⁹⁾. Super quo rapacitati meorum sensuum, precor, indulgeas. « Sic est homo », comicus ait ⁴⁰⁾, nec me ob id mendacii reum putes, quoniam etsi falso allegatum est, ut certe fuit, in nullo tamen pronunciatum exitit contra mentem, quod cauere vellem tanquam scopulum, qui si in ceteris grandissimus peccator sim, mendacium tamen, quod maxime perniciosum foret, horreo ut venenum. Quippe illo, ad meum iudicium, nil magis interturbat res humanas aut politias dissoluit et mortalium commercium. Vale ac rescribe ⁴¹⁾.

Manifestement, ces lettres seront précieuses au biographe de Jean de Montreuil. Elles lui fourniront quelques traits de caractère qu'il ne saurait négliger. Elles n'intéressent pas moins quiconque se

³⁷⁾ VIRGILE, *Bucoliques*, Egl. II, 63-65. Le copiste n'a pas distingué les vers. Faut-il rétablir le troisième, asservi par Jean de M. à ses propres fins ?

Te Corydon, o Alexi...

Je n'ai pas corrigé le *cythisium* du scribe, car il s'agit peut-être d'un lapsus de l'auteur lui-même.

³⁸⁾ L. c., fol. 134 v^o - 135 r^o.

³⁹⁾ Cf. *supra*, p. 338, note 31. Si Jean de Montreuil, tout comme Jacques Le-grand, se nourrissait de Vincent de Beauvais, il songe au *Speculum historiale*, III, 39, éd. de Douai, t. IV, p. 99 b: « Themistocles... theatrum petens cum interrogaretur, cuius vox auditu illa futura esset gratissima, respondit, a quo artes meae optime canentur », d'après « Justinus 2 ». Mais il peut dépendre directement, non de Justin qui ne contient rien de tel, mais de VALÈRE-MAXIME, *Fact. et dict. mirab.*, VIII, 14, *de cupiditate gloriae*, ext. 1, que le *speculum* copie littéralement.

⁴⁰⁾ TÉRENCE, *Eunuchus*, III, 1, v. 408: « Immo sic homo'st »; ou *Adelphi*, I, 3, v. 143: « ita est homo ».

⁴¹⁾ L. c., fol. 135 r^o-v^o.

préoccupe des origines de l'humanisme français. Si, au lieu de douter de la décision prise par A. Thomas, Alfred Coville avait tout au moins envisagé l'hypothèse que son Jacques Legrand pouvait bien être leur destinataire, aurait-il pu, lui, en sûreté de conscience historique, se représenter les choses comme sa conclusion prouve qu'il l'a fait ? De tels documents obligent tout au moins à constater qu'il n'aurait pu le faire qu'à la condition de se juger plus clairvoyant que Jean de Montreuil lui-même sur les sentiments et les relations de l'humaniste et du religieux. Ces hommes que l'histoire a séparés, une commune estime, une amitié fervente les unissaient. Fort éloigné de se sentir supérieur au religieux et de trouver dans un culte plus exclusif, plus intime des anciens un motif secret de penser que, seul, il occuperait le sommet d'une culture nouvelle, l'humaniste se sent pénétré d'humilité devant le religieux qu'il a voulu pour maître. Il sollicite ses leçons. Nullement affranchi des exigences primordiales de son christianisme, l'humaniste écoute volontiers les sermons du prédicateur, même s'ils durent six heures d'horloge. Il désire ardemment recevoir au plus tôt son œuvre la plus récente, qui n'est autre chose qu'un recueil des très saintes paroles de notre rédempteur Jésus. Ce désir, il faut que le religieux l'exauce, si du moins il souhaite le salut de l'humaniste, tout prêt dès lors à recevoir ses propres discours presque comme paroles d'évangile. A ce moment, on le voit, rien n'existe dans la conscience de Jean de Montreuil de la dichotomie imaginée par l'histoire. Est-ce à dire que l'historien se soit trompé ? Un observateur pénétrant ne peut-il être plus clairvoyant sur la nature et l'évolution d'une situation dramatique que les protagonistes mêmes du drame, prisonniers de leur rôle et de leur horizon ?

Nous pourrions peut-être nous en assurer en nous tournant vers Jacques Legrand en personne. Après avoir interrogé son correspondant, consultons son *Sophilogium*. Il ne sera pas nécessaire d'en épuiser la substance pour en obtenir une réponse valable. L'examen de sa structure, quelques sondages sur des points significatifs, suffiront sans doute à nous éclairer.

2. LE « SOPHILOGIUM »

Il est d'autant plus facile de savoir ce que Jacques Legrand a voulu faire en composant son *Sophilogium*, qu'il s'en est expliqué

lui-même avec lucidité et concision dans la lettre-préface adressée par lui à l'évêque d'Auxerre, confesseur du roi, Michel de Creney⁴²). Une longue expérience lui ayant appris qu'il est fort utile de prendre des notes en lisant, puis de mettre ces notes en ordre sous forme d'une petite somme, il a composé ce livre, qui, à ses yeux, n'est qu'un petit livre, en groupant des citations empruntées de préférence aux poètes. Ce livre, il l'appelle *Sophilogium*⁴³), parce qu'il se propose d'inspirer à son lecteur l'amour de la sagesse. Il l'a divisé en trois parties principales. La première traite de l'amour de la sagesse ; la seconde, de l'amour des vertus ; la troisième, de la nature des divers états de vie.

Ce sont donc de graves leçons que l'auteur d'un tel ouvrage a demandées aux poètes. Sous une forme réduite, ce n'est pas autre chose, ce semble, qu'un traité de théologie morale. Est-ce bien cela que Jacques Legrand a voulu écrire ? Pour en décider, il ne suffit peut-être pas de lire le titre de ses trois parties principales. Il ne sera sans doute pas superflu de pénétrer un peu profondément dans l'œuvre même. Une surprise nous attend dès nos premiers pas.

La première partie est divisée en deux traités. Le premier en-

⁴²) JACQUES LEGRAND, *Sophilogium, Lettre-préface*; ms. B. N. lat. 3.235, fol. 1 d: « Illustrissimi principis Regis francorum deuotissimo confessori domino Michaeli diuina prouidente gratia episcopo Antisyodorensi humilis sui patrocini capellanus frater Jacobus Magni ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini continuum famulandi affectum. Lecta colligere et ad summulam ordinatim redigere quam utile sit experientia sepius didici, quamobrem presentem libellum ex dictis poetarum precipue continue compegi quem Sophilogium interpretor eo quod principalis intentio est inducere legentis animum ad amorem sapientie. Diuiditur autem presens liber in tres libros partiales. Primus est de amore sapientie. Secundus est de amore virtutum. Tertius est de instructione statuum. Rursus primus diuiditur in duos tractatus: primus est ex quibusdam que inducunt ad amorem sapientie; secundus est de inuentione scientiarum et earum fine. Secundus autem liber diuiditur in quatuor tractatus: primus est de quibusdam inducentibus ad amorem virtutum; secundus est de virtutibus theologicis; tertius est de virtutibus cardinalibus; quartus est de virtutibus capitalibus. Hee autem virtutes omnes sunt necessarie volentibus sapientes fieri. Sed tertius liber diuiditur in quatuor tractatus: primus est de casu statuum mundi et de consideratione mortis; secundus est de statu ecclesiasticorum; tertius est de statu nobilium; quartus est de statu plebanorum. Horum autem statuum cognitio ad sapientiam prodest, cum nichil sit utilius volenti sapiens fieri quam cognitio sui, et sic sunt decem tractatus huius libri ». Michel de Creney, évêque d'Auxerre, est mort en 1409.

⁴³) Contrairement à A. Thomas, Coville a adopté la forme *Sophologium*. Mieux vaut conserver celle qui paraît le mieux attestée et la meilleure: *Sophilogium*.

tend conduire son lecteur à cet amour de la sagesse que le livre entier, nous dit-on, veut inspirer. Rien de plus normal. Mais le second est consacré à l'invention des sciences et à leur fin respective. Que signifie cette bifurcation ? Jacques Legrand est un ermite de Saint-Augustin. En climat augustinien, sagesse et science ont un sens technique bien défini⁴⁴). L'amour de la science n'est pas l'amour de la sagesse. Il peut y préparer. Il peut aussi en être la négation. Le moins qu'on puisse dire est qu'un tel développement était inattendu. Sans préjuger de sa portée historique, on se sent invité à penser qu'il doit avoir un sens.

Quatre traités constituent la deuxième partie. Le premier introduit à l'amour des vertus. Le second étudie les vertus théologiques. Le troisième, les vertus cardinales. Le quatrième, les vertus capitales. D'aspect plus classique, ce schéma contient pourtant un trait original : le dernier. Les théologiens ont coutume de parler de péchés capitaux, non de vertus capitales. Une telle innovation, elle aussi, doit avoir un sens. Mais quel rapport y a-t-il entre les vertus et la sagesse ? « Toutes ces vertus, affirme notre auteur, sont nécessaires à ceux qui veulent devenir sages. Elles ne leur suffisent d'ailleurs pas. Rien en effet n'est plus utile à quiconque poursuit un tel dessein que la connaissance de soi. Mais comment se connaître, si l'on ignore les divers états de la vie humaine ? » C'est pour éviter à son lecteur cette ignorance que Jacques Legrand ajoute à son *Sophilogium* un troisième livre qui comprend quatre traités. Le premier considère la mort, fin de tous les états possibles. Le second, l'état des ecclésiastiques. Le troisième, l'état des nobles. Le quatrième, l'état des gens du peuple.

L'œuvre est donc complète en dix traités : *et sic sunt decem tractatus huius libri*. Trop souvent, les copistes n'ont retenu que cette dernière division. En oubliant celle qui la précède et la commande, ils ont masqué l'économie d'ensemble et rendu plus malaisée l'interprétation de ces parties hétérogènes ainsi juxtaposées sur le même plan. Certains rubricateurs ont aggravé le mal en sub-

⁴⁴) Cf. E. GILSON, *Introduction à l'étude de saint Augustin*, 2^e éd., p. 154 : « En nous tournant vers les Idées, la sagesse nous oriente vers le divin et l'universel ; en nous tournant vers les choses, la science nous soumet au créé et nous enferme dans les limites de l'individuel » ; et SAINT AUGUSTIN, *De Trinitate*, XII, XIV, 22 (P. L., t. 42, col. 1009) : « Distat tamen ab aeternorum contemplatione actio qua bene utimur temporalibus rebus, et illa sapientiae, haec scientiae deputatur ».

stituant au titre de chaque traité celui de son premier chapitre. Ainsi, dans le manuscrit B. N. lat. 3.235, le traité IV, qui aurait dû s'appeler *De virtutibus theologicis*, est intitulé : *Quomodo est credendum articulis fidei et etiam aliquo modo in lumine naturali* (fol. 25 b - 34 b), ce qui ne permet pas de savoir qu'il y sera question de l'espérance et de la charité, voire de l'amitié et de l'hospitalité ; le traité V est intitulé *De vera justitia* (fol. 34 b - 46 c), alors que ses dix-sept chapitres traitent *de virtutibus cardinalibus* ; le traité VI porte en titre : *Quomodo humilitas placet et exaltat, superbia vero deprimit* (fol. 46 c - 69 c), ce qui n'induit aucunement à supposer qu'en vingt-sept chapitres il y sera question des *vertus capitales*. Jacques Legrand a été trahi par certains de ses copistes. Une telle méprise a dû désorienter plus d'un lecteur pressé. La trahison, pourtant, est faible à côté de celle dont s'est rendu coupable son principal interprète. Avant d'essayer de lui rendre justice sur le fond même du débat, c'est toutefois l'infidélité initiale qu'il convient de réparer la première. Poussons jusqu'au bout le redressement en donnant ici la structure exacte et complète du *Sophilogium*⁴⁵).

Liber I. De amore sapientie (fol. 1 d - 17 d)

Tractatus I.

De quibusdam que inducunt ad amorem sapientie (1 d - 10 a)

Cap. 1. Qualiter sapientia facit felices et de amore sapientie (1 d - 2 b). — 2. Quomodo veteres sapientiam amaverunt (2 b-c). — 3. De mulieribus sapientibus (2 d - 3 a). — 4. De studio sapientie a iuventute (3 a-c). — 5. De necessaria sapientia regibus (3 c-d). — 6. Quomodo sapiens omnia possidet et stultus nichil (3 d - 4 a). — 7. De dispositione ad sapientiam et de quiete contemplantium (4 b-c). — 8. Quomodo sapientia docet omnia (4 b - 5 a). — 9. Quomodo iugiter est studendum (5 a-d). — 10. Quomodo non sufficit legere sed etiam oportet audire (5 d - 6 a). — 11. De modo docendi (6 a-c). — 12. De philosophia et eius descriptione et usu (6 c - 7 a). — 13. De dignitate et utilitate philosophie (7 a-c). — 14. De famosis illustribusque philosophis qui sapientiam amaverunt (7 c - 8 b). — 15. De studiis et sectis philosophorum (8 b - 9 a). — 16. Quomodo magice artes sunt inutiles (9 a - 10 a).

⁴⁵) Etant donné le caractère de ce travail, je me contente de recourir à deux manuscrits : A = B. N. lat. 3.235, et B = B. N. lat. 14.901. Je choisis A comme texte de base, et je donne les variantes de B, corrigeant parfois l'un par l'autre. Dans B, les traités sont disposés de façon arbitraire. Le manuscrit est composite.

Tractatus II.

De inventione scientiarum et earum fine (10 a - 17 d)

Cap. 1. De inventione grammaticae atque litterarum (10 a - 11 b). — 2. De inventione logice (11 b-c). — 3. De inventione rethorice (11 c-d). — 4. De inventione poetrie (11 d - 12 b). — 5. De poetis famosis (12 b - 13 a). — 6. De inventione arismetice (13 a-b). — 7. De inventoribus geometrie (13 b-d). — 8. De utilitate musice (13 d - 14 a). — 9. De inventoribus musice (14 a-b). — 10. De inventoribus astronomie (14 b-c). — 11. De medicina et eius inventoribus (14 c). — 12. De legibus et eorum inventoribus (14 c-d). — 13. De regimine civitatis et politica (14 d-15 b). — 14. De regimine principis (15 b-d). — 15. De legibus divinis et humanis (15 d - 16 b). — 16. De yconomica (16 b - 17 a). — 17. De regimine patris familias (17 a-d).

Liber II. De amore virtutum (17 d - 69 b).

Tractatus I.

De quibusdam inducentibus ad amorem virtutum (17 d - 25 a)

Cap. 1. Quomodo virtutes sunt naturaliter appetende (17 d - 18 a). — 2. Quomodo natura capit virtutes (18 a-d). — 3. Quomodo virtutes non querunt mercedem temporalem (18 d - 19 c). — 4. Quomodo virtus consistit in medio (19 c - 20 a). — 5. Quomodo mens respuit vitia (20 a - 21 a). — 6. De honestate vite intus et deforis (21 a-c). — 7. De bona consuetudine (21 c - 22 a). — 8. Quomodo est vita mala et mundi vanitas (22 a-b). — 9. Quomodo mala est peccandi opportunitas (22 b-d). — 10. De cautela vitandi et cognoscendi peccata (22 d - 23 d). — 11. Quomodo vitanda sunt vitia leviora ne contingant graviora (23 d - 24 a). — 12. De sinceritate vite antiquorum (24 a-d). — 13. De odio peccati (24 d - 25 a) ⁴⁶⁾.

Tractatus II.

De virtutibus theologicis (25 b - 34 b)

Cap. 1. Quomodo est credendum articulis fidei et etiam aliquo modo in lumine naturali (25 b - 26 c). — 2. De cultu et veneratione Dei (26 c - 27 c). — 3. De ydolatria et nominibus deorum et dearum (27 c - 28 c). — 4. Quomodo per fidem salvamur (28 d - 29 b). —

⁴⁶⁾ Le rubricateur de A a omis les titres des chapitres 12 et 13, que je restitue d'après B; mais le texte même est intact.

5. De consolatione spei (29 b - 30 a). — 6. De perpetuitate anime et consequenter de spe vite future (30 a-d). — 7. De caritate et bona amicitia (30 d - 31 d). — 8. De vera amicitia atque eius fidelitate (31 d - 32 d)⁴⁷⁾. — 9. De correctione caritativa (158 v - 159 v). — 10. De pietate (159 v - 160 v). — 11. De pace et concordia (161 r-v). — 12. De vero et ficto amore (161 v - 163 r). — 13. De adulatione que est ficta amicitia (163 r - 164 v = 33 d). — 14. De hospitalitate (33 d - 34 b).

Tractatus III.

De virtutibus cardinalibus (34 b - 46 c)⁴⁸⁾

Cap. 1. De vera iustitia (34 b - 35 a). — 2. De eloquentia advocatorum (35 a-d). — 3. De equitate iudiciorum (35 d - 36 b). — 4. De misericordia iudicis (36 b-d). — 5. De virtute temperantie habenda (36 d - 37 d). — 6. De modestia lingue (37 d - 38 b). — 7. De vitando mendacio et periurio (38 c - 39 a). — 8. De regimine temperato corporis (39 a-d). — 9. De prudentia acquirenda (39 d - 40 b). — 10. De providentia circa fortuita (40 b - 41 c). — 11. De facili credulitate reprobanda (41 c - 42 b). — 12. De stultitia fugienda (42 b-d). — 13. De stulto amore cavendo (42 d - 43 b). — 14. De habenda fortitudine et constantia mentis (43 c - 44 b). — 15. De perseverantia in bono habenda (44 b - 45 b). — 16. De inconstantia (45 b - 46 a). — 17. De constantia (46 a-c).

Tractatus IV.

De virtutibus capitalibus (46 c - 69 b)

Cap. 1. Quomodo humilitas placet et exaltat, superbia vero deprimat (46 c - 47 b). — 2. De humilitate (47 b-d). — 3. Quomodo humilitas facit homines acceptos (47 d - 48 b). — 4. De superbia qualiter et quomodo fugienda est (48 b - 49 b). — 5. De vana gloria minime affectanda (49 b - 51 b). — 6. De patientia habenda (51 b - 53 a). — 7. De ira vitanda (53 a-d). — 8. De odio et crudelitate (53 d - 54 a). — 9. De contemptione et procacitate (54 a - 55 a). — 10. De abstinencia et sobrietate (55 a-d). — 11. De ebrietate (55 d - 56 b). — 12. De vitio gula (56 b-d). — 13. De penitentia non differenda (56 d - 57 b). — 14. De liberalitate (57 b-d). — 15. De bene-

⁴⁷⁾ Trois feuillets ont été arrachés dans A après le fol. 32. Le numérotage moderne, postérieur à l'accident, continue sans interruption, mais le numérotage ancien, en chiffres romains, passe de xxxij à xxxvj. Je restitue ces chapitres d'après B, dont j'adopte provisoirement la pagination.

⁴⁸⁾ Le titre de ce traité se présente ainsi dans A: «Incipit liber quintus qui est de vera iustitia».

ficiis cito et gratuite dandis (57 d - 58 c). — 16. De beneficiis cognoscendis (58 c - 59 b). — 17. De sufficientia et paupertate voluntaria (59 b - 60 a). — 18. De avaritia vitanda (60 a-d). — 19. De rapina et fraude (60 d - 61 d). — 20. De fortuna et eius stabilitate (61 d - 62 c). — 21. De contemptu divitiarum atque seculi (62 c - 63 d). — 22. De contemptu divitiarum (63 d - 64 d). — 23. De negligentia (64 d - 65 b). — 24. De castitate et pudicitia (65 b - 66 c). — 25. De luxuria vitanda (66 c - 67 c). — 26. De voluptate carnis (67 c - 68 c). — 27. De invidia (68 c - 69 b).

Liber III. De instructione statuum (69 b - 99 b)

Tractatus I.

De casu statuum mundi et de consideratione mortis (69 b - 74 c)

Cap. 1. De brevitate huius vite (69 b - 70 a). — 2. Quomodo vita presens est carcer anime mediante corpore (70 a-c). — 3. De contemptu mortis (70 c - 71 b). — 4. De preparatione et desiderio bone mortis (71 c - 72 b). — 5. De patientia mortis sub spe glorie future (72 b-d). — 6. De resurrectione mortuorum et immortalitate anime (72 d - 73 b). — 7. De consideratione mortis (73 c - 74 a). — 8. De providentia futurorum (74 a-c).

Tractatus II.

De statu ecclesiasticorum (74 c - 80 a)

Cap. 1. Qualiter viri ecclesiastici debent habere curam de subditis in moribus et scientia (74 c - 75 a). — 2. De exemplaritate prelatorum (75 a-d). — 3. De electione prelati (75 d - 76 b). — 4. Quomodo non debent eligi favorabiliter (76 b-d). — 5. De moribus sacerdotum et aliorum ecclesiasticorum (76 d - 77 b). — 6. De continentia virorum ecclesiasticorum (77 b-d). — 7. De moribus prelatorum (77 d - 78 a). — 8. De oratione facienda sic quod unus oret pro alio (78 a-c). — 9. De predicatoribus (78 c - 79 b). — 10. De scolasticis (79 b - 80 a).

Tractatus III.

De statu nobilium (80 a - 90 c)

Cap. 1. De clementia principum (80 a-c). — 2. De bonis principum (80 d - 81 a). — 3. De misericordia et pietate principum (81 a-d). — 4. Quomodo principes debent colere Deum et ecclesiam (81 d - 82 b). — 5. De moribus principum (82 b-c). — 6. De vitiis principum (82 c - 83 a). — 7. De sapientia et clementia principum

(83 a-c). — 8. De ludis principum (83 c-d). — 9. De dominio principum quomodo debet esse virtuosum (83 d - 84 c). — 10. De tyranno (84 c-d). — 11. De iustitia principum (84 d - 85 b). — 12. Quomodo victoria a Deo est (85 b-c). — 13. De humilitate principum (85 c - 86 a). — 14. De castitate principum (86 a-b). — 15. De moribus principum (86 b - 87 a). — 16. De liberalitate principum (87 b-d). — 17. De patientia principum (87 d - 88 a). — 18. De legibus (88 a-b). — 19. De consilio principum (88 b-c). — 20. De militibus (88 c - 89 b). — 21. De fidelitate militum (89 c-d). — 22. De bellis (89 d - 90 a). — 23. De regimine militum (90 a-c).

Tractatus IV.

De statu plebanorum (90 c - 99 b)

Cap. 1. De divitibus et eorum statu (90 c - 91 b). — 2. De pauperibus et eorum statu (91 b - 92 a). — 3. De mercatoribus (92 a-c). — 4. De servis et laborantibus (92 c-d). — 5. De peregrinatione (92 d - 93 b). — 6. Quomodo senes debent esse virtuosus (93 c - 94 b). — 7. De sapientia senum (94 b-d). — 8. De iuvenibus et eorum statu (94 d - 95 b). — 9. Quomodo coniuges debent vivere in amicitia (95 c-d). — 10. De fidelitate coniugum (95 d - 96 a). — 11. Quomodo coniugia sunt contrahenda (96 a-c). — 12. De parentibus ad filios (96 c-d). — 13. De filiis ad parentes (96 d - 97 b). — 14. De obedientia filiorum erga parentes (97 b-c). — 15. De mulieribus (97 c - 98 b). — 16. De virginibus (98 b - 99 a). — 17. De viduis (99 a-b).

André COMBES.

(A suivre).